



Le mot du Maire

Chères Bernadétoises, chers Bernadétois.

La levée des restrictions a permis de reprendre les animations et les rendez-vous associatifs qui rythment la vie de notre village de Bernadets.

Cependant, il ne faut pas oublier que ce retour à une vie à peu près normale est entaché par les drames humains provoqués par la guerre en Ukraine. De plus, cette dernière entraîne des problèmes socio-économiques que nous retrouvons même au niveau de la gestion de notre commune.

C'est dans ce contexte que le budget de cette année 2022 a été élaboré. Il a fallu faire face à la hausse des prix dans tous les domaines et donc adapter et équilibrer les dépenses de fonctionnement et d'investissement, ce qui nous permet de continuer à entretenir et améliorer notre village de Bernadets.

Ce début d'année a été également marqué par les élections présidentielles et législatives.

Comme vous l'aurez noté, nous avons décidé de déplacer le bureau de vote au sein même de la mairie. Ainsi la mairie retrouve sa fonction de centre de la vie civique.

Ce numéro 65 de l'Hirondelle va permettre de reprendre les thèmes importants de cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Paul Vidailhet Maire de Bernadets.



Gros plan

Retour sur les fêtes de Bernadets



La cuvée 2022 des fêtes de Bernadets restera un grand millésime. En effet, les jeunes du comité ont parfaitement orchestré ce week-end de la Pentecôte.

Du vendredi au dimanche, toute l'organisation des multiples activités a été une véritable réussite. Repas, concert, cérémonie, apéro, jeux, pétanque, hélicoptère, grillades et bien d'autres, ont pu rassembler une très grande partie des Bernadétois dans la joie et la bonne humeur.

La mairie remercie tous les jeunes du comité pour cette mission festive parfaitement accomplie.

Tout le village attend avec impatience le prochain événement que nous proposera notre dynamique comité des fêtes.

Quelques images sont consultables sur le site de la commune dans la galerie photo n°11.

Travaux réalisés en début d'année:

- Chemin Deous Hours : Le revêtement de chaussée a été renouvelé en enrobé chaud sur les 350 premiers mètres du chemin.
- Les 2 radars pédagogiques : actuellement situés aux entrées du village, ils seront déplacés prochainement et environ tous les 3 mois sur les 4 autres positions possibles. Cela nous permettra d'avoir une étude réelle de la vitesse des automobilistes sur les principaux axes de la commune. Nous espérons que, grâce à eux, certains conducteurs se rendront compte de leur vitesse inadaptée.



- Marquage au sol sur chaussée : Il a été rénové au niveau de l'école et de la mairie (D222)
- Des travaux d'élagage, de nettoyage et de sécurisation d'arbres communaux ont été réalisés par la société COVES.
- Secrétariat de la mairie : Fin de l'aménagement de la banque d'accueil qui permettra de mieux recevoir les visiteurs.
- Fleurissement de la commune : Un chantier participatif a eu lieu le 6 mai 2022 en fin de journée. Le RDV était donné à l'atelier municipal. La mairie remercie les villageois et les conseillers qui ont participé à cette action collaborative.
- Quelques investissements de matériels ont été faits: une nouvelle laveuse pour la salle des fêtes ainsi que 3 chariots/ dessertes pour la cantine de l'école. Ces derniers faciliteront le travail des agents au moment du service des repas des enfants.



Travaux réalisés cet été ou dans les mois à venir:

- Les travaux concernant le curage des fossés et l'épareuse continueront.
- Le volet de la cantine a été changé.
- L'éclairage de la salle de la cantine sera changé. Celui de la classe du cycle deux a été changé. Comme toujours, nous demanderons plusieurs devis pour les travaux de remplacement des BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) de la salle de la mairie et de l'école.
- Les travaux de voirie se poursuivront avec cette fois-ci la réfection de la chaussée en enrobé chaud des 400 premiers mètres du chemin Lahonde (partie la plus utilisée) et une reprise générale du reste du chemin.
- Une révision de la toiture de la salle des fêtes et de l'étanchéité de l'atelier est à prévoir.
- Un renforcement de la canalisation incendie en bas du carrefour quartier Pouey sera aussi faite en cours d'année.
- Une gestion sélective de la végétation en bord du Luy de France a été réalisée par l'entreprise SB paysages, à l'initiative du syndicat du bassin versant des Luys (SBVL).
- Étude en cours pour la sécurisation de la D39 où la vitesse est vraiment excessive.

Travaux réalisés en régie par Gaël:

- La peinture des menuiseries, plafond et murs de la classe du cycle 2 après travaux ainsi que l'aménagement du placard dans la classe.
- Il a aussi procédé à la rénovation du soubassement du grillage du terrain de tennis (sur environ 1m50 de hauteur).
- Peinture intérieure de la salle des fêtes.
- Entretien régulier du village : tonte, désherbage, arrosage etc..

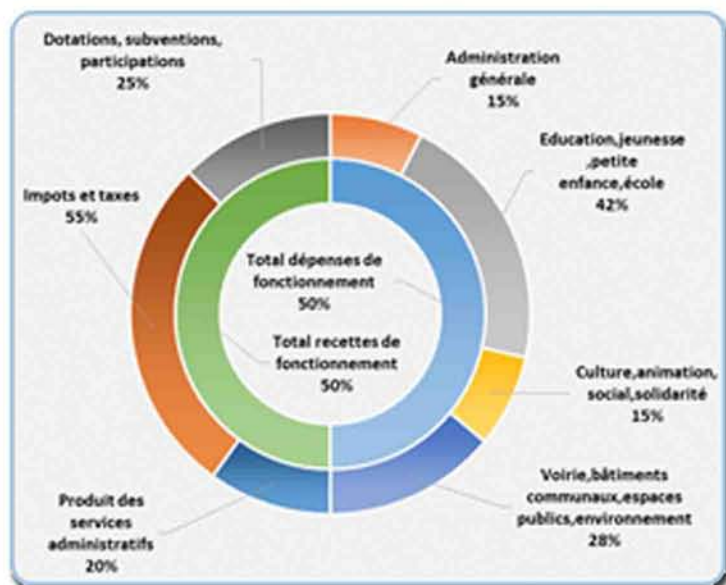
Le budget primitif 2022

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le maire et voté par le conseil municipal.

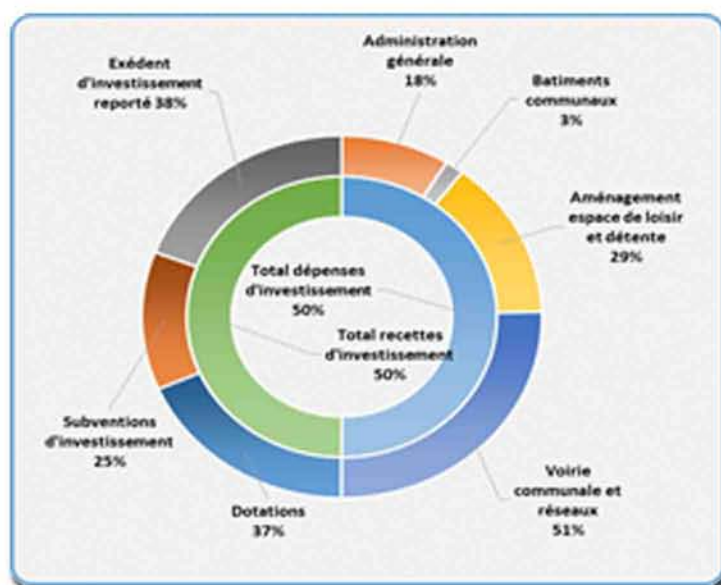
Il énonce les moyens financiers correspondants aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires.

Il fixe le montant des taxes diverses. Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés. Il s'articule sous deux items.

Fonctionnement



Investissement



Commémoration du 8 mai 1945

Ce Dimanche 8 mai 2022, à Bernadets comme partout en France, a eu lieu la commémoration du 77ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Un grand nombre de Bernadétoises et de Bernadétois ont participé à cette cérémonie qui s'est déroulée à 11h30 devant le monument aux morts place de la Liberté à Bernadets.

Un apéritif offert par la mairie a été ensuite servi sur la place de la Liberté. La météo d'abord menaçante s'est finalement transformée en un beau ciel bleu, certainement grâce à une très belle Marseillaise chantée par les enfants de l'école en fin de cérémonie.



Quelques images sont consultables sur le site de la commune dans la galerie photo n°9

www.commune-bernadets.fr

Cycle 1 et 2

Un public très nombreux est venu assister jeudi 30 juin en soirée, dans l'église de Saint - Castin, au concert qui finalise le projet chorale mené par les enseignantes de cycle 1 et cycle 2.

Dirigés par Estelle Lanoue cheffe de chœur, accompagnés au piano par Séverine Dervaux, les enfants de MS, GS, CP, CE1 et CE2 ont interprété le conte Myla et l'arbre bateau écrit et composé par Isabelle Aboulker.

Ce conte musical est une évocation de la vie après la perte d'un être cher à la fois juste et porteuse d'espoir. Le récit est entrecoupé de sept chants évoquant différentes émotions et sentiments. Portant de superbes accessoires créés par trois mamans d'élèves, les enfants ont conquis le public par la qualité de leur prestation.

Un grand bravo à tous !



Cycle 3

Le concert de Jazz in school au Zénith de Pau.

Chaque année, depuis 2 ans, avec l'espoir d'une amélioration de la situation sanitaire, les élèves ont appris un répertoire de chansons sans pouvoir les chanter devant un public. Le concert de Jazz in school de cette année était donc particulièrement attendu par la classe de ce2-cm1-cm2. Pour éviter la monotonie, c'est un répertoire tout nouveau qui a été pensé par l'association MMSPA qui organise les concerts. M. Beaufils, maître de la classe, a fait répéter les enfants tout au long de l'année. Le thème du spectacle, Portraits de femmes, a ravi les 3000 spectateurs présents au Zénith le 6 juin 2022. Les arrangements des chansons, exigeants, et mettant en valeur les 500 enfants présents sur scène ont été appréciés.

A l'applaudimètre, c'est Makéba de Jain, Marcia Baila des Rita Mitsouko et la Groupie du pianiste de Michel Berger qui l'ont emporté. La fin de la chanson Pour une femme veuve, de Daniel Balavoine, lors de laquelle le public et les enfants se sont répondu a été le moment préféré des enfants.

250 élèves venant de tout le Béarn avaient pu répéter trois fois à Bernadets dans la salle multi activités.

Illustration choisie par le concours de classe:



dessin Jules Bourguinat

Fête de l'école

La fête de l'école a été organisée le dimanche 15 mai. Deux courses enfants ont eu lieu le matin. Nouveauté cette année, les frères et sœurs de plus de 10 ans, tout comme les parents d'élèves, ont pu courir sur un circuit tracé autour de Bernadets. Le temps était radieux et a permis à chacun de courir dans de bonnes conditions. La course de cette année avait pour but de récolter des fonds pour l'association ELA qui vient en aide aux enfants atteints de leucodystrophie, une maladie qui affecte le système nerveux. 2307,49 euros ont été récoltés.

Après un délicieux repas concocté par les parents d'élèves, la journée s'est poursuivie par un tournoi d'échecs ouvert à tous où les enfants de l'école ont fait très bonne figure. Ce tournoi venait conclure un cycle d'échecs réalisé par un intervenant qualifié. Les élèves de la grande section jusqu'au cm2 ont très bien progressé dans leur pratique.

L'équipe enseignante souhaite remercier les parents d'élèves, l'APE, la Mairie, Gael Grandpierre l'employé communal qui ont aidé à l'organisation de cette journée.



Quelques images sont consultables sur le site de la commune dans la galerie photo n°10.

www.commune-bernadets.fr

Tennis de table

Bonjour à tous,
La trêve de l'été dans les clubs sportifs, n'a pas eu lieu chez nous, au BTT ! En effet, l'activité a été maintenue tous les jeudis soirs à partir de 18h et certains lundis soirs suivant l'affluence. Belle occasion de venir découvrir ou redécouvrir sans contrainte, notre activité conviviale de loisir et sportive entre amis, famille ou voisins. Il nous faut aussi maintenir nos compétiteurs en bonne condition, car au terme d'une seconde phase très disputée, l'équipe une, avec 5 victoires en 6 rencontres, termine première de sa poule et donc accède à la Pré Régionale, division supérieure. En octobre, nous diffuserons le calendrier des dates de rencontre pour permettre à chacun de venir encourager nos équipes.
N'hésitez pas à nous contacter :
Fabrice 0628262458
Guy 0608347717
ping64.bernadets@laposte.net
Le président.



Gymnastique

Cette année l'association de gymnastique a vu son effectif augmenter (le forum des associations a été positif pour nous).

Les cours du lundi sont avancés à 19 h 30 et finissent à 20 h 30. Le contenu des cours reste le renforcement musculaire, l'équilibre, la gymnastique d'entretien ... La professeure est agréée et très compétente. Les horaires des cours du mercredi restent inchangés 20 h à 21 h et sont plus axés sur du sport collectif.

L'ambiance demeure chaleureuse et les adhérents assidus. Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Jocelyne Walter 06 70 71 17 29.

Cordialement

Jocelyne



Gaüyoux Toustem

Le Club des Aînés Ruraux Génération Mouvements Gaüyoux Toustem de Bernadets et Saint-Castin, s'est réuni en Assemblée Générale le Samedi 30 Avril 2022.

Une véritable renaissance attendue par les 86 adhérents votants. Les différents rapports d'activités, financier et moral ont été adoptés.

La relance des activités traditionnelles telles que les goûters avec visite du patrimoine local, la marche, la généalogie est effective. De nouvelles animations sont en préparation, la pétanque, les quilles de 6, les fléchettes...

Le voyage à Ciboure le lundi 23 Mai 2022 avec promenade en bateau au large des falaises côtières a ravi, avec les sensations fortes liées à l'état de l'océan, les 50 participants ayant soif de « liberté et de grand large » après avoir subi les multiples contraintes d'interdit du COVID.

L'autre rassemblement festif et gourmand a été le repas avec les fameuses grillades d'André. Le Club souhaite que l'été soit propice pour profiter de « ce vent nouveau de renouveau ».



Gaüyoux toustem

Nous sommes un groupe de personnes toujours joyeuses, « GAÜYOUX TOUSTEM », qui est ouvert à tous ceux qui souhaitent faire partie de la vie sociale de nos villages.

Vous êtes les bienvenus !

Contact : Marie CARRAU 05 59 33 47 02



Voyage à CIBOURE



La Passem 2022 :

Les Bernadétois en piste pour courir per la lenga nosta !

Le début du mois de juin a vu revenir La Passem, une course en relais au profit de la lenga nosta. La Passem est une course-relais qui parcourt la Gascogne : des Landes au Béarn en passant par le Bas Adour et la Bigorre durant quatre jours et trois nuits sans interruption.

Quand le parcours est sorti, quelle fut notre surprise de constater que la course traversait notre commune, et ce, le dimanche 5 juin, point d'orgue de nos fêtes de village !

La commune de Bernadets a donc décidé d'acheter un kilomètre de la Passem : son kilomètre, celui qui traverse le village, en y voyant le moyen d'ajouter un nouvel élément festif et ancré dans notre culture béarnaise dans le brillant programme proposé par nos jeunes.

Mais le plus difficile restait à faire... recruter des volontaires pour parcourir ce kilomètre qui débutait au carrefour de la route de Saint-Castin et du chemin Tauziet !



Finalement, grâce à la soirée d'ouverture des fêtes, lors du repas du comité, le punch et la soupe de champagne aidant, une équipe semblait être constituée et s'est donné rendez-vous le dimanche matin aux aurores, à 6h42 pour saisir le témoin symbolique de la langue et lui faire traverser notre village.

D'aucuns auraient pu penser qu'il ne s'agissait que de promesses de gascons, c'était sans compter sur la vaillance d'une quinzaine de Bernadétois : des jeunes du comité, pour certains même pas couchés, des sportifs de tout âge et Monsieur le Maire en personne se sont retrouvés au lieu de rendez-vous dans la joie et la bonne humeur !

Le village a été dignement représenté, les organisateurs de la course impressionnés de la mobilisation bernadétoise.

Le kilomètre achevé, certains ont poursuivi l'effort jusqu'à Morlaàs !

Ce moment de partage et de franche rigolade a été un réel plaisir partagé, la Passem ayant lieu tous les 2 ans, nous vous donnons rendez-vous en 2024 afin d'être encore plus nombreux !!

En avant Vernadets !

Heures d'ouverture de la mairie

- Le mardi de 13h30 à 18h30
- Le jeudi de 15h00 à 19h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00

Pour les rendez-vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au 05.59.33.07.42

Nuisances sonores

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage. Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et nettoyeurs à haute pression.



Horaires autorisés pour l'utilisation des appareils précédemment cités :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Risques encourus pour non-respect de ces horaires :

Le contrevenant peut se voir infliger une amende forfaitaire dont le montant s'élève à :

- 68 euros si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 euros au-delà de ce délai de 45 jours.

Feux de végétaux

Les feux de déchets végétaux ou ménagers à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin sont **strictement interdits** conformément au règlement sanitaire départemental



Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction, il est possible d'alerter la mairie. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre risque une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

À savoir : Le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de les déposer à la déchetterie de Morlaàs conformément aux règles mises en place par la commune.

Il est surtout possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils vont se décomposer avec le temps. Une brochure très complète est téléchargeable sur le site de la commune

www.commune-bernadets.fr

pour en savoir plus sur la valorisation des déchets verts.



La lutte

Le moustique tigre aime les lieux habités par l'homme. C'est pourquoi une fois installé dans une commune ou un département, il est très difficile de s'en débarrasser. Silencieux et diurne il pique plutôt de jour. Il s'agit d'une espèce qualifiée d'invasive par l'ARS, parce qu'elle prend peu à peu la place des autres moustiques locaux. Seules les femelles piquent. Enfin, cette espèce pond plus rapidement que les autres, environ 200 œufs tous les 7 à 12 jours, et elle s'adapte à toutes les situations. Les moustiques tigres vivent de 2 à 5 mois 1/2 selon les conditions extérieures.

Que faire?

Pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par ses moustiques, il est essentiel de lutter contre sa prolifération. Dans ce cadre, la mobilisation de tous est nécessaire.

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte, chacun peut donc agir pour l'empêcher de se reproduire sur ces lieux de ponte favoris.

Pour cela, il est essentiel de vider régulièrement tout ce qui peut contenir de l'eau, et même la plus petite quantité d'eau.

Très régulièrement, cela veut dire aussi après chaque averse car c'est 12 jours plus tard que vont apparaître 200 moustiques qui vous envahiront et ainsi de suite.

Les bons gestes nous les connaissons mais il est toujours utile de le répéter :

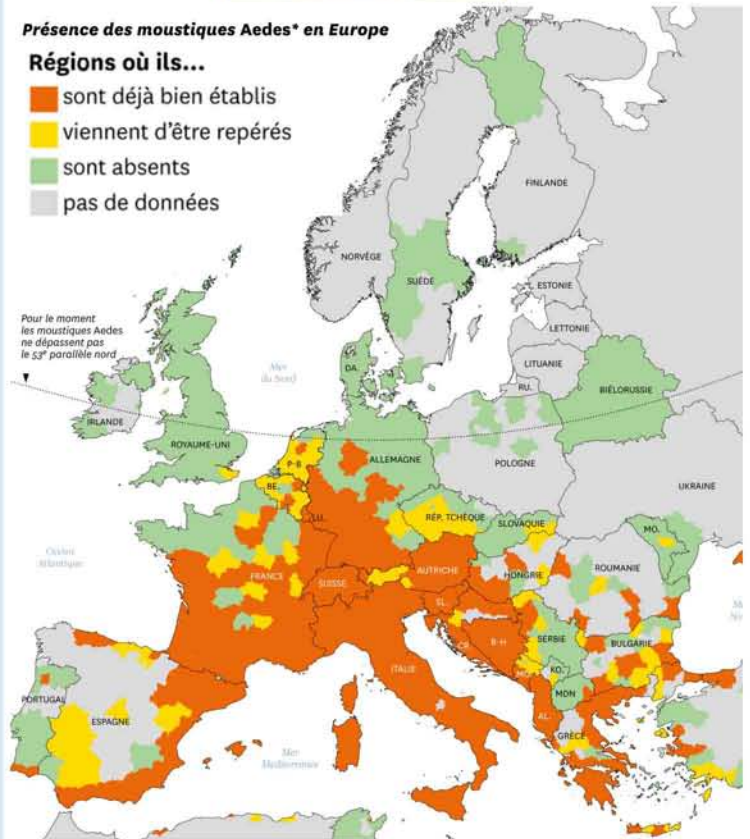
- Ranger à l'abri de la pluie : droite, seaux, jouets pour enfants, cendriers, arrosoirs, etc...
- Vider tous les récepteurs qui ne peuvent être rangé : coupelles sous les pots de fleurs, gamelles pour animaux domestiques, pieds de parasol, plis de bâches, etc...
- Curer pour faciliter les écoulements des eaux les siphons d'éviers, de lavabos extérieurs, de fontaines, rigoles couvertes avec grilles, gouttières, chéneaux, etc...
- Couvrir de façon complètement hermétique ou en fixant un voilage moustiquaire par exemple les récupérateurs d'eau de pluie, les fûts, etc...
- Entretenir les bassins d'agrément, les pompes de relevage, les regards, les bornes d'arrosage.



Présence des moustiques Aedes* en Europe

Régions où ils...

- sont déjà bien établis
- viennent d'être repérés
- sont absents
- pas de données



NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER!



LES BONNS GESTES À ADOPTER

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- Changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine
- Vérifier le bon écoulement des gouttières
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage

Bon voisinage: entretien des jardins

Il est obligatoire de tailler les haies mitoyennes (séparation de propriétés voisines) ainsi que celles qui longent les voies publiques, qui peuvent gêner le passage des piétons, des poussettes.

Les arbres et arbustes proches des voies doivent également être élagués.

Toute plantation doit se trouver, au minimum, à 50 cm des limites de séparation du terrain si elle est inférieure à 2 m de hauteur. Sinon elle doit se trouver à 2 m de ces limites. Les distances se mesurent depuis le centre du pied de la plante, même si celui-ci n'a pas un tronc droit.



Terrains non entretenus : il convient de procéder à leur entretien régulier, notamment afin d'éviter la prolifération des nuisibles qui y trouvent refuge.

Dans tous les cas, le mauvais entretien ou l'abandon peut obliger la municipalité à prendre des mesures pour contraindre les locataires contrevenants ou le propriétaire, quitte à faire intervenir un prestataire extérieur et à facturer cette intervention par le biais du Trésor Public.

Le recensement militaire...

... c'est obligatoire !

Tous les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat (s'ils résident à l'étranger) dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Pour procéder au recensement militaire, rendez-vous sur :

www.mairiedebnadets.fr, rubrique « démarches en ligne » ou directement à la mairie.

ADMR

L'association du service à domicile en milieu rural (ADMR) apporte une aide à domicile aux familles, personnes âgées ou handicapées, pour des tâches et des activités de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, repas... Une auxiliaire de vie diplômée peut intervenir à votre domicile.

Renseignements au 05.59.33.67.23. Vous pouvez aussi contacter l'antenne 64 de la Fédération ADMR qui se trouve à Serres-Castet, 327 chemin Morlanné. 05.59.12.63.00

Carnet

Naissance:

- Montecatine Mélissa le 16/05/2022
de Mme Biacel Arielle et M. Montecatine David.

- Saint-Cricq Julie, Maëlys le 23/06/2022
de Mme Cecile Holin et M. Sebastien Saint-Cricq

Décès:

- M. Alain, Jean Marquou le 18/04/2022

- Mme Georgette Couy veuve Supelli le
02/07/2022

En bref...

P.L.U.I: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Tout au long du processus de rédaction du PLUI, des documents ainsi que le registre de concertation sont consultables en mairie, aux heures d'ouverture au public. Ces documents sont aussi téléchargeables sur le site de la commune.

www.commune-bernadets.fr/actualites/PLUI

Aménagement du terrain communal.

Le projet d'aménagement du terrain communal avance bien. Le plan avec les dernières modifications a été présenté à la dernière réunion du conseil municipal du 15 Septembre et il représente bien le projet final. Avec cette base bien aboutie, la mairie a pu finir de « ficeler » et d'envoyer les multiples dossiers de demande de subventions. D'autres réunions avec les différents acteurs du projet sont à prévoir et nous vous tiendrons informés de son avancement. En attendant vous pouvez consulter ce plan sur le site de la commune.

www.commune-bernadets.fr/actualites/amenagement-du-terrain-communal



~ ~ ~

Groupe de rédaction de L'Hirondelle:

Nadège Bitailou, Marie Iladoy, Lucie Bernard,
Jean-Paul Vidailhet, Arnaud Cazabat et David Bourguinat

Plantation des arbres - Florama

Comme vous le savez un grand projet d'aménagement du terrain situé au-dessus de la salle des fêtes est en route (voir précédente Hironnelle pour la présentation complète). Il a commencé par la création d'une haie sur 120 m en alternant les plantes à feuilles caduques et persistantes afin d'apporter de l'ombre ainsi qu'un isolement phonique et visuel. Les hauteurs, les floraisons ont également été prises en compte pour que la haie soit harmonieuse. Après la préparation de la terre, la plantation des 81 arbres et arbustes a pu être faite et ce sont nos petits écoliers qui s'en sont chargés avec succès le 20 janvier 2022 ! Chaque enfant a donc « son arbre » qu'il pourra voir grandir. Un énorme merci aux petits jardiniers et à leurs enseignants. Tous les végétaux ont été fournis par la société Florama, une pépinière de Bernadets tenue par Caroline Désert et Olivier Jaimes. La particularité de Florama, c'est que la culture d'arbre débute depuis la graine, cela permettant notamment un meilleur enracinement, la plante aura une meilleure capacité à aller chercher ses nutriments en profondeur dans des terrains difficiles par exemple. Le but de Caroline et Olivier est de nous faire découvrir des espèces méconnues principalement en provenance de toutes les régions tempérées du globe et parfois menacées dans leur habitat naturel. A la recherche d'un maximum de diversité, les graines proviennent de nombreuses régions du globe, des centaines d'espèces sont ainsi disponibles. Chaque plant est cultivé dans un substrat contenant de la terre du jardin riche de ses micro-organismes nécessaires à la vie de l'arbre. Les espèces produites sont adaptées à notre climat, résistent aux fortes chaleurs et au froid, ils ne sont pas fragilisés par une culture en milieu protégé (serres par exemple) et s'acclimatent donc facilement à la plantation. La production est biologique, les plants sont disponibles dès leur deuxième année. Leur savoir-faire reconnu par les professionnels, les Parcs et Jardins de France et la Société d'Horticulture de Gironde notamment. Une vente en ligne est possible via leur site internet www.florama.fr et permet au plus grand nombre de constituer ou diversifier son espace de nature (arboretum, jardins botaniques, privé etc.). La mairie remercie Caroline et Olivier pour leur écoute, leurs conseils et leur disponibilité.

Voici une présentation des plants qui composent la haie:

Arbre d'ornement (de collection) 14 arbres sont proposés:

- Mimosas (australien)
- Érable à peau de serpent (décoratif) entre 5 et 8 mètres zone jeu enfant
- Érable du Canada belle couleur rouge en automne
- Arbre le désespoir des singes (argentin)
- Eucalyptus (gardent leurs feuilles) toutes les tailles possibles
- Chêne liège (Corée) pousse vite ne craint pas le froid et le chaud
- Pacanier (noix de pékans) américain. Grands arbres jaunes
- Nyssa
- Orme

Mélange de taille, de couleur, d'écorce. La disposition sur le terrain est étudiée en fonction

Fruitiers:

- Asiminier: petit arbre fruitier qui fait des fruits au goût de banane caramélisée
- Kaki Japonais
- Néflier du Japon
- Figuier
- Noyer (dont un qui fait des noix en forme de cœur !)
- Poirier du Kazakhstan (petites poires) très belles fleurs
- Sapindus (arbre qui fait des noix de lavage pour la machine à laver!)
- Poivrier (très odorants)

Haies: (environ 150 mètres) environ 120 plantes basses entre 1 et 3 mètres:

- petits mimosas (2/3 mètres) très beaux feuillages et très fleuris
- Petits érables (3/4 mètres)
- Camélias (pas de Bernadets)
- Petits marronniers
- Calyquantis
- Cornouiller (très belles fleurs)
- Arbre à frange
- Chênes nains du Mexique
- Lilas (parfum)
- Rosiers (de très belles espèces)

Plantes des massifs :

- plantes succulentes
- Pivoine
- Sauge
- Euphorbe

